

Taille de formation des jeunes arbres d'ornement

18 au 19 novembre 2021

Fiche de formation

Prix :

650 € Net de taxes. repas inclus

Durée :

2 jours soit 14 heures de formation

Intervenant :

Jac BOUTAUD, responsable de la gestion du patrimoine arboré urbain et forestier de la ville de Tours

Public :

15 Participants

Les gestionnaires, les techniciens de parc arboré et les arboristes ingénieurs.

Prérequis :

Aucun

Coordinateur :

Bertille BOUFFET, coordinatrice pédagogique, Arboris Consultants
06 30 36 32 24
formation@arboris-consultants.fr

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

L'objectif principal de cette formation est de comprendre les enjeux de la taille de formation et d'acquérir les connaissances et les techniques nécessaires pour l'appliquer.

Les objectifs secondaires sont d'être capable de :

- ◆ préparer l'arbre aux contraintes externes et aux objectifs qui lui sont donnés ;
- ◆ limiter les interventions tardives et préjudiciables pour l'arbre ;
- ◆ préparer et mettre en œuvre la taille de formation ;
- ◆ intervenir de façon pertinente au fil de la formation des jeunes arbres.

CONTENU INDICATIF :

- ◆ Connaissance sur le développement et le mode de construction des jeunes arbres (architecture de l'arbre).
- ◆ Démarche méthodologique de l'établissement de la taille de formation.
- ◆ Démonstration et mise en situation de taille de formation chez de jeunes arbres.

METHODES PEDAGOGIQUES :

- ◆ Exposés, débats, cas pratiques.

METHODES EVALUATIONS :

- ◆ Bilan pédagogique obligatoire en fin de formation.
- ◆ Attestation de présence fournie
- ◆ Échanges avec les participants.

Taille de formation des jeunes arbres d'ornement

18 au 19 novembre 2021

Programme prévisionnel

JOUR 1

08:30-09:00	Séquence 0	Accueil des participants Présentation de la formation
09:00-11:00	Séquence 1 : Les enjeux de la taille de formation Jac BOUTAUD	Pourquoi former les jeunes arbres ? – Les différentes conduites et formes des arbres – Le développement et la construction du tronc des jeunes arbres – L'évaluation de la reprise après la plantation
11:00-12:30	Séquence 2 : Les démarches de la taille de formation Jac BOUTAUD	Étude de jeunes plantations d'arbres d'ornement dans diverses situations.
14:00-17:30	Séquence 3 : Observation de jeunes plantations Jac BOUTAUD	Étude de jeunes plantations d'arbres d'ornement dans diverses situations.

JOUR 2

08:30-12:30	Séquence 4 : Démonstration Jac BOUTAUD	Démonstration de tailles de formation.
14:00-16:00	Séquence 5 : Mise en pratique Jac BOUTAUD	Mise en situation du stagiaire.
16:00-17:00	Séquence 6 : Bilan Arboris Consultants	Bilan oral et écrit

Taille de formation des jeunes arbres d'ornement

18 au 19 novembre 2021

Bulletin d'inscription à retourner avant le 15 octobre 2021 à :

ARBORIS Consultants - Résidence le Bois de Boulogne - Bât A- 80 route de Grenoble - 06200 NICE

Organisme de formation enregistré sous le N° 93.06.07656.06 auprès du préfet de région de Provence-Alpes-Côte-D'azur.

Tél : 06 30 36 32 24 – Courriel : formation@arboris-consultants.fr

Participant

Nom et Prénom :

Tél. : Courriel :

Profession : Secteur d'activité :

Facturation

Nom de la société :

Adresse :

Tél : Courriel :

Le participant s'inscrit à la formation organisée à Nice (06) le 18 au 19 novembre 2021 (soit 14 heures de formation).

Montant de la formation* : 650€ Net de taxes comprenant :

- o **Acompte 30 %** : 195€ à joindre à ce bulletin avant le 15 octobre 2021;
- o **Règlement du Solde** à la réception de la facture.

Le montant correspond à la participation aux journées de formation, aux documents remis. Les repas ne sont pas inclus.

Souhaitez-vous ajouter un forfait pour les repas du midi ? : Oui Non

Paiement par : la Société et/ou Un OPCO :

Chèque ou Virement (IBAN FR76 3000 3014 9500 0209 1275 893 – BIC SWIFT : OGEFRPP)

Vous attestez avoir pris connaissances des conditions générales de ventes, du programme prévisionnel et des prérequis nécessaires pour assister à la formation.

Fait à :

Cachet de l'entreprise — Nom du signataire

Le :

*Arboris Consultants est un organisme exonéré de TVA en application de l'article 261-4-4° du Code générale des impôts. Les formations animées par des formateurs sous-traitants non exonérés de TVA sont alors soumis à une TVA de 20%.